Rhône-Alpes, Savoie
Bourg-Saint-Maurice
Pierre Blanche Arc 1600
la Tourche

Maison dite Chalet Dorin

Références du dossier

Numéro de dossier : IA73000113
Date de l'enquête initiale : 2000
Date(s) de rédaction : 2002
Cadre de l'étude : enquête thématique régionale Stations de sports d'hiver
Degré d'étude : repéré

Désignation

Dénomination : maison
Précision sur la dénomination : chalet
Appellation : Chalet Dorin

Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en écart
Références cadastrales : 1993, AH, 41

Historique

Le projet du chalet Dorin est étudié en 1977 par A. Bardet et G. Regairaz de l'AAM, chargés de l'étude et de la réalisation de tous les chalets du lotissement des Deux Têtes. Le chantier est achevé en 1979.

Période(s) principale(s) : 4e quart 20e siècle
Dates : 1979 (daté par source)
Auteur(s) de l'oeuvre : Alain Bardet (architecte, attribution par source), Gaston Regairaz (architecte, attribution par source), Atelier d'Architecture en Montagne (agence d'architecture, attribution par source)
Personne(s) liée(s) à l'histoire de l'oeuvre : Jean Dorin (commanditaire)

Description

Le chalet Dorin est au coeur du lotissement des Deux Têtes, dans l'îlot composé de six chalets mitoyens à trois niveaux, placé entre deux chalets. Le logement se développe en hauteur, sur trois niveaux (dont deux sont accessibles directement de plain-pied) et un niveau de sous-sol. Le chalet est organisé en deux trames mitoyennes de 2,97 m entre murs de refend et une profondeur de 7,7 m. Le logement est ainsi composé de six modules de 23 m², soit l'équivalent de la superficie de six petits studios. Une terrasse surélevée par rapport au logement prolonge le niveau de chaque étage. Le chalet est décalé du chalet mitoyen, en plan (2,5 m) et en hauteur (0,5 m), de manière à suivre la déclivité du terrain et procurer une meilleure intimité à chaque habitation. La façade sud-ouest est totalement vitrée, et la toiture est de type porte neige composée de deux versants inclinés à contre pente, vers le centre de la construction. Le chalet Dorin comprend une superficie de 138 m² environ (et deux terrasses de 12 m² chacune), répartie sur quatre niveaux, et distribuant deux logements indépendants : La disposition intérieure reprend les principes développés en collaboration avec C. Perriand pour le studio loisirs. Les deux niveaux supérieurs se prolongent chacun par une terrasse du côté sud ouest, côté aval. Le niveau de chaque terrasse est décalé en hauteur (verticalement) de 35 cm par rapport à la dalle du logement, limitant ainsi l'ombre portée par la terrasse du niveau haut sur la terrasse et les espaces du niveau inférieur.

Eléments descriptifs

Matériau(x) du gros-oeuvre, mise en oeuvre et revêtement : essentage de planches ; béton armé
Matériau(x) de couverture : bois en couverture
Étage(s) ou vaisseau(x) : 2 étages de soubassement, 2 étages carrés
Élévations extérieures : élévation à travées
Type(s) de couverture : toit à longs pans inversés
Escaliers : escalier dans-oeuvre : escalier en fer-à-cheval, en maçonnerie

Typologies et état de conservation

Typologies : chalet à trois niveaux d'habitation

Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

Présentation

I. HISTORIQUE

A. Dates et acteurs

Le projet du chalet Dorin est étudié en 1977 par Alain Bardet et Gaston Regairaz de l´AAM, chargé de l´étude et de la réalisation de tous les chalets du lotissement des Deux Têtes. Le chantier est achevé en 1979.

B. Origine et principe du projet

Le chalet Dorin est au coeur du lotissement des Deux Têtes, dans l´îlot composé de 6 chalets mitoyens à trois niveaux, placé entre deux chalets. La composition du projet découle des choix d´architecture retenus par l´équipe de l´AAM, qui s´appuie sur les expériences conduites jusque-là aux Arcs, en développant le principe du « décalage ». La disposition intérieure reprend les principes développés en collaboration avec Charlotte Perriand de l´habitat minimum. Le logement se développe en hauteur, sur trois niveaux (dont deux sont accessibles directement de plain-pied) et un niveau de sous-sol. Le chalet est organisé en deux trames mitoyennes de 2,97 m entre murs de refend et une profondeur de 7,7 m. Le logement est ainsi composé de six modules de 23 m2, soit l´équivalent de la superficie de six petits studios. Une terrasse surélevée par rapport au logement prolonge le niveau de chaque étage. Le chalet est décalé du chalet mitoyen, en plan (2,5 m) et en hauteur (0,5 m), de manière à suivre la déclivité du terrain et procurer une meilleure intimité à chaque habitation. La façade sud-ouest est totalement vitrée, et la toiture est de type porte neige composée de deux versants inclinés à contre pente, vers le centre de la construction.

C. Programme

Le chalet Dorin comprend une superficie de 138 m2 environ (et deux terrasses de 12 m2), répartie sur quatre niveaux, et distribuant deux logements indépendants :
- un logement de 46 m2 au rez de chaussée bas de plain-pied sur la façade aval ;
- un logement de 92 m2 sur les deux niveaux supérieurs, de plain-pied sur la façade amont ;
- au sous-sol, accessible depuis l´extérieur, se trouvent, la chaufferie et la cave.

Le logement du bas comprend au sud-ouest le séjour repas-cuisine commandé par une entrée sas ; au nord-est en partie encastré dans le terrain, deux chambres cabines, et une salle de bains ;
Le logement du haut comprend :
- rez de chaussé haut : au sud-ouest le séjour repas ouvert sur la terrasse, au nord-est la cuisine, l´entrée sas, l´escalier, et les toilettes ;
- étage : au sud-ouest 2 chambres ouvertes sur la terrasse, et au nord-est 1 chambre, l´escalier, la salle de bains et les toilettes.

D. Référence typologique

Le chalet Dorin est une construction individuelle mitoyenne composée de trois niveaux d´habitation, couverts par une toiture à pentes inversées.

II. DESCRIPTION

A. Implantation dans le terrain

Le chalet Dorin est une construction mitoyenne, sur les deux cotés, bâtie dans l´un des îlots du lotissement des Deux Têtes comprenant 6 chalets de trois niveaux chacun.
L´implantation des 6 chalets suit les deux principes suivants :
- encastrement du chalet dans le terrain : la pente permet d´encastrer le niveau bas du chalet (logement indépendant), et de placer l´entrée du logement supérieur, de plain-pied au niveau haut ;
- double décalage des chalets les uns par rapport aux autres :
. décalage en plan entre chaque chalet d´environ 2,5 mètre ;
. décalage en hauteur entre les niveaux de plancher des chalets mitoyens, de 0.5 m.

B. Structure porteuse verticale et horizontale
Les murs et les dalles sont en béton armé. Le bardage extérieur est en planches de bois verticales, avec une isolation en laine minérale entre le mur et les planches (isolation par l´extérieur).
C. Escaliers / coursives : distributions horizontales et verticales
L´escalier est en béton armé, placé dans la partie arrière du chalet, suivant un plan tournant, à deux volées.
D. Terrasse
Les deux niveaux supérieurs se prolongent chacun par une terrasse du coté sud ouest, coté aval.
Le niveau de chaque terrasse est décalé en hauteur (verticalement) de 35 cm par rapport à la dalle du logement, limitant ainsi l´ombre portée par la terrasse du niveau haut sur la terrasse et les espaces du niveau inférieur.
Chaque terrasse est composée de trois consoles en béton armé placées en prolongement des murs de refend, qui supportent quatre solives bois, sur lesquelles est fixé un platelage en bois de mélèze.
Les garde-corps sont fixés à des poteaux verticaux en sapin, placés au droit de chaque console béton armé. Ces piliers en bois sont fixés aux consoles en béton armé (dalle du toit et dalle du plancher) par des équerres métalliques.
Les garde-corps sont composés de deux lisses en bois horizontales placées sur chant, fixés aux faces intérieures des poteaux verticaux, et maintenant un vitrage.
E. Couverture / toiture
Couverture porte-neige en planches de mélèze posées sur des solives en sapin. Les solives reposent sur les murs de refend, et sur les consoles en béton armé formant l´avant toit. L´isolation thermique est placée entre les solives.
F. Façades et baies
La façade nord-est
Bardage en planches de bois verticales, des fenêtres de petites dimensions pour le rez de chaussée semi-enterré ; des fenêtres à deux vantaux pour les niveaux supérieurs.
La façade sud-ouest
Pour les trois niveaux, la façade est entièrement vitrée. Chaque travée est équipée d´une baie fixe et d´une baie coulissante.
G. Intérieur des logements
G.1 - Distribution
Le chalet Dorin est situé en partie centrale de l´îlot. La surface habitée se développe sur trois niveaux : un rez de chaussée bas (logement de type « studio) et deux niveaux supérieurs (logement de type T4), avec un sous-sol partiel. Chaque plan est composé de deux travées de 2,97 m de largeur chacune, sur 7,7 m de profondeur. Chaque niveau a une surface brute de 46,00 m2. L´accès au studio se fait de plain-pied par le niveau bas, et l´accès au grand logement se fait de plain-pied par le niveau supérieur.
. au sous-sol : la cave, la chaufferie et le vide-sanitaire, accessibles depuis la terrasse extérieure ;
. au niveau bas : le « studio » :
- dans la travée 1 (coté mitoyen du chalet, à l´amont): l´entrée sas et la cuisine au sud-ouest, une chambre cabine au nord-est, la salle de bains en partie centrale ;
- dans la travée 2 (côté mitoyen du chalet, à l´aval): le séjour équipé d´un coin feu et d´une banquette balcon au sud-ouest, une chambre au nord-est ;
- une terrasse extérieur devant chaque travée.
Aux niveaux supérieurs, l´appartement :
. au rez de chaussée haut :
- dans la travée 1 (coté mitoyen du chalet, à l´amont): l´entrée sas et le hall au nord-est, le séjour au sud-ouest, les toilettes en partie centrale ;
- dans la travée 2 (côté mitoyen du chalet, à l´aval): la cuisine au nord-est, ouverte sur le coin repas équipé d´un coin feu au sud-ouest.
Le séjour et le coin repas forment un seul espace ouvert, réunis par une cheminée adossée au mur de refend. En façade sud-ouest, le séjour et le coin repas sont réunis par la banquette balcon qui donne accès à la terrasse ; depuis l´entrée, le hall distribue les pièces de part et d´autre du mur de refend central, et l´escalier décalé sur chaque travée.
. au niveau supérieur (combles) :
- dans la travée 1 (coté mitoyen du chalet, à l´amont): la salle de bains et l´escalier au nord-est, une chambre au sud-ouest, les toilettes en partie centrale ;
- dans la travée 2 (côté mitoyen du chalet, à l´aval): une chambre au nord-est, et une chambre au sud-ouest ;
- les deux chambres au sud-ouest sont équipées chacune d´une banquette balcon donnant accès à la terrasse ;
G.2 - Mobilier
La banquette du séjour
Le décalage de niveau entre le séjour et la terrasse, est franchi par la « banquette-balcon » inventée par Charlotte Perriand et l´équipe de l´AAM pour le premier immeuble des Arc (résidence des Trois Arcs en 1968). Les dispositions analogues sont reprises dans le chalet Aurand. La « banquette-balcon » est un espace intermédiaire prolongeant la terrasse à l´intérieur du logement et formant le seuil d´accès à la terrasse. C´est une banquette en bois surélevée de 35 cm qui se trouve au même niveau que la terrasse; elle court sur toute la largeur de la travée, sur une profondeur de 85 cm. Elle forme une

marche pour accéder à la terrasse et constitue aussi une banquette pour s´asseoir ou dormir, et sur laquelle sont disposés un matelas et des coussins.
La banquette est constituée d´un plateau d´aggloméré posé sur des raidisseurs en sapin fixés aux murs par des équerres métalliques et reposant sur des pieds en sapin. Pour permettre au radiateur placé sous la banquette de fonctionner, le plateau d´aggloméré est remplacé par un litelage disposé en longueur et ajouré qui laisse monter l´air chaud. Un dossier en sapin de forme trapézoïdale a également été prévu, 20 cm au-dessus de la banquette.
Le coin de feu au rez-de-chaussée
Il est placé dans le séjour, adossé au mur de refend central du chalet, du côté de la cuisine et ouvert sur deux côtés. Le socle est en maçonnerie avec un caisson réservé pour les bûches. Il est recouvert de briques réfractaires. La hotte est en maçonnerie, portée par des poutres en bois.
La cuisine au rez-de-chaussée
- La cuisine est réalisée selon des principes de compacité propres aux immeubles collectifs précédemment construits sur la station.
- Elle est adossée au mur du séjour ; le bloc principal, en aggloméré comprend un lave-vaisselle, un placard, un réfrigérateur et un évier en bas ; une rôtissoire, une hotte et des rangements au-dessus.
- Les autres murs de la cuisine sont équipés de plans de travail et placards.
J.-F. LYON-CAEN/C. SALOMON-PELEN

Références documentaires

Documents d'archive

- **AD Savoie. 6J 1945-1946. Chalet résidentiel pour M. Jean Dorin, Arc 1600, Bourg-Saint-Maurice**
  AD Savoie. 6J 1945-1946. Chalet résidentiel pour M. Jean Dorin, Arc 1600, Bourg-Saint-Maurice (1978-1981)

Illustrations

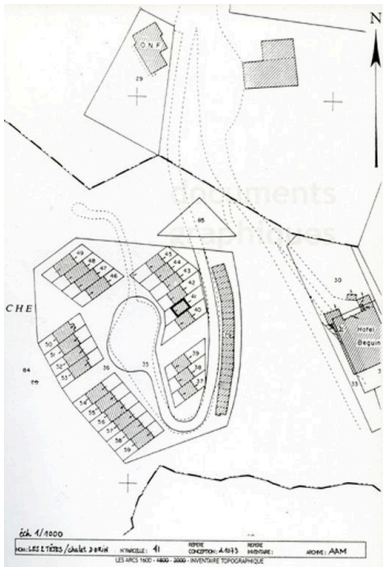

Plan de situation,
extrait du plan cadastral
Dess. Jean-François Lyon-Caen, Dess. C. Salomon-Pelen
IVR82_20057301584NUD

Chalet sur trois niveaux, façade sud ;
le chalet Dorin, 2e à partir de la droite
Phot. C. Salomon
IVR82_20057301173NUCA

Dossiers liés

Dossiers de synthèse :
Présentation de l'étude du patrimoine architectural de la station des Arcs (IA73000157) Bourg-Saint-Maurice
Maisons (IA73000152) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice
Oeuvre(s) contenue(s) :
Oeuvre(s) en rapport :
Lotissement Les Deux Têtes (IA73000118) Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600, La Tourche

Station de sports d'hiver Arc 1600 - Pierre Blanche (IA73000153) Rhône-Alpes, Savoie, Bourg-Saint-Maurice, Pierre Blanche Arc 1600

Auteur(s) du dossier : Jean-François Lyon-Caen, Catherine Salomon-Pelen
Copyright(s) : © Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel ; © Ecole d'architecture de Grenoble

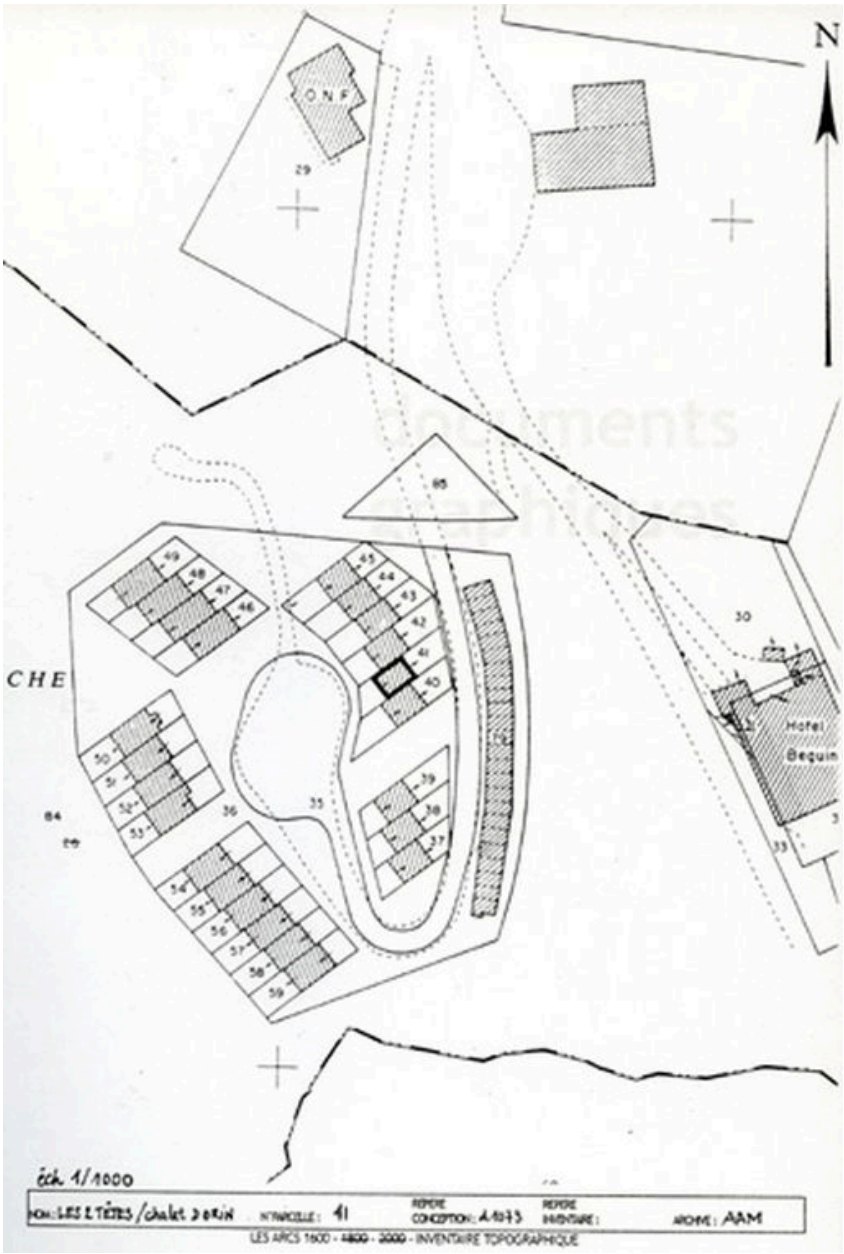

Plan de situation, extrait du plan cadastral

IVR82_20057301584NUD
Auteur de l'illustration : Jean-François Lyon-Caen, Auteur de l'illustration : C. Salomon-Pelen
Technique de relevé : reprise de fond ;
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation

Chalet sur trois niveaux, façade sud ; le chalet Dorin, 2e à partir de la droite

IVR82_20057301173NUCA
Auteur de l'illustration : C. Salomon
Date de prise de vue : 2002
© Région Rhône-Alpes, Inventaire général du patrimoine culturel
reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation